



Le Président Hervé Morin en déplacement à Bruxelles



Thématique

Type d'actualité

Le président du Conseil régional s'est rendu à Bruxelles le 5 février, pour y rencontrer plusieurs hauts responsables européens, quelques semaines après l'installation du nouveau collège des commissaires et la redéfinition des priorités européennes pour le mandat 2024-2029.

Alors que, lors du mandat 2019-2024, le pacte vert pour l'Europe, qui prévoit l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, était la grande ambition politique de l'UE, la première priorité pour 2024-2029 est la relance de la compétitivité européenne, en écho aux préconisations du rapport officiellement remis en septembre 2024 par Mario Draghi, qui pointe le décrochage de l'Europe face à ses principaux concurrents mondiaux.

Après un entretien avec le représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne, Hervé Morin s'est entretenu successivement avec les responsables des directions générales de la Commission européenne en charge de la politique de la concurrence et de la recherche et de l'innovation. Puis, sur un plan plus politique, il a échangé avec deux des vice-présidents de la Commission européenne, Stéphane Séjourné, en charge de la stratégie industrielle européenne et Rafaele Fitto, en charge de la cohésion et des réformes. Il a également rencontré le commissaire européen en charge de la pêche et des océans, Costas Kadi, ainsi que les cabinets de la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen et de la commissaire en charge de l'environnement Jessica Roswall.

Lors de ces différents entretiens, le président du Conseil régional a mis en avant les atouts du territoire normand en matière de réindustrialisation (un fleuve, des grands ports, une électricité décarbonée) et a défendu plusieurs grands projets emblématiques pour la région dans les secteurs de la chimie verte, de l'économie circulaire, de l'hydrogène, du nucléaire et des énergies marines renouvelables.

Il a insisté sur les principaux points suivants :

- l'importance de pouvoir soutenir grâce à un assouplissement des règles européennes et à l'octroi de financements européens les process de

décarbonation des grandes entreprises : c'est en effet sur les grands groupes que repose l'atteinte des objectifs de décarbonation de l'économie européenne ;

- la nécessité de protéger l'industrie européenne face à ses concurrents internationaux, grâce à l'introduction d'une préférence européenne dans les marchés publics ;
- le besoin d'octroi de financements européens aux pêcheurs pour l'achat de bateaux neufs, la mise en place d'une politique commune des pêches régionalisée pour une meilleure gestion des stocks et le maintien de l'accès aux eaux britanniques pour les pêcheurs normands après 2026
- le maintien après 2027 d'une gestion territorialisée des fonds structurels européens, pour laquelle les Régions françaises ont depuis 10 ans acquis un savoir-faire incontestable, et qui constitue une réponse adaptée aux défis propres à chaque territoire.



